

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	2 (1914)
<b>Heft:</b>	25
<b>Artikel:</b>	Correspondance
<b>Autor:</b>	A.W.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-249664">https://doi.org/10.5169/seals-249664</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

qui fut contemporaine et amie d'une autre femme d'élite, Florence Nightingale. Dans une longue vie vécue sans défaillances, non seulement il admirerait, reconnaissant, celle qui a ouvert des voies nouvelles à ses sœurs de tous les pays, mais, devant les difficultés actuelles, il y trouverait encore un bel exemple de constance et d'endurance sereine.

L. Péris.

## CORRESPONDANCE

Genève, le 31 octobre 1914.

Chère Mademoiselle,

Veuillez-vous m'accorder une colonne de votre journal pour demander à vos lectrices (ou lecteurs) leur avis sur le problème suivant que je me pose depuis le début de la guerre?

Comment pourrait-on remédier à la situation par trop inégale que la guerre a créée, entre les hommes mobilisés et leur famille, d'une part, et les hommes non mobilisés (réformés ou trop vieux) et leur famille, d'autre part?

Pour plus de clarté, je prends un exemple. Deux chefs de famille travaillent dans la même fabrique; la guerre éclate et la fabrique se ferme. L'un de ces deux hommes part pour la frontière, tandis que l'autre est réformé. Chacun n'avait pour entretenir sa famille que sa paye à la fabrique, en sorte que le dernier se trouve brusquement plongé dans l'indigence. Le premier, au contraire, sait qu'en son absence, sa femme et ses enfants toucheront une pension de la Confédération, alors que lui-même bénéficiera d'une petite solde quotidienne lui permettant de s'accorder quelques adoucissements au régime de guerre. Mais quel est en somme le sens de cette solde qui est allouée aux militaires, sinon un dédommagement pour le fait que pendant le temps où ils sont sous les armes, ils ne peuvent pas gagner leur vie; aussi, en temps de paix, ce régime nous paraît parfaitement juste, tant pour les quelques sous accordés au simple soldat en plus de sa nourriture, que pour les 10 fr. ou davantage touchés par les officiers. Seulement, en temps de guerre, il en est autrement: les militaires ne sont plus *seuls* privés de gagne-pain, puisque, malheureusement, c'est aussi le sort de la très grande majorité des civils, dans toutes les classes de la population.

Quant aux pensions accordées aux femmes et enfants de militaires, elles nous paraissent absolument justifiées, à une condition, cependant: c'est que seules les familles véritablement indigentes les touchent, et que celles qui peuvent s'en passer le fassent au profit de familles de « réformés », qui sont réduites à la misère... Et il y en a beaucoup, il y en a tant, que je doute que l'on trouve dans la population civile une seule femme faisant le vœu de cette brave Vaudoise, qui disait: « Si seulement la guerre pouvait durer toujours; jamais je n'ai été aussi riche. » Eh! oui, son mari était mobilisé, et elle avait calculé que le secours qu'elle et ses enfants recevaient dépassait de beaucoup le gain que son mari rapportait, après en avoir dépensé, il est vrai, une bonne partie au cabaret; quant à lui, il était nourri, et son tabac ou son vin étaient payés par sa sœur.

Certes, je n'entends pas rabaisser l'utilité ou le dévouement de notre armée, à laquelle nous autres civils ne pourrons jamais être assez reconnaissants d'avoir préservé la Suisse du sort de la malheureuse Belgique; mais je crois que le chômage forcé imposé à une grande partie de la population civile, est une épreuve au moins aussi dure à supporter que les rigueurs du service militaire. Je ne me permettrai pas davantage de critiquer nos autorités qui ne pouvaient prévoir, quand elle a si brusquement éclaté, tout ce que cette guerre atroce entraînerait de misères avec elle. En outre, les charges de la Confédération sont déjà si élevées, qu'on ne peut songer à les augmenter encore... Alors? Alors, puisque, hélas! la terrible situation économique ne paraît pas près de finir, ne pourra-t-on diminuer un peu les soldes accordées aux militaires, au profit des civils indigents? Quelques cigarettes de moins par jour, messieurs les officiers, sous-officiers et soldats, et beaucoup de pauvres civils auront ainsi leur pain quotidien.

Et puisque j'écris dans un journal féministe, j'ajoute quelques mots, destinés spécialement aux femmes. A celles, et elles sont innombrables, qui sont, pour des mois, privées, à regret (et non ravies, comme notre Vaudoise), de leurs maris, fils ou frères, la Patrie doit de la reconnaissance, car c'est pour elle qu'elles acceptent ce sacrifice. A celles, et elles sont innombrables aussi, qui, pour des

mois, supportent à côté d'elles des maris, fils ou frères désœuvrés, la Patrie doit de la sympathie, pour cette épreuve de patience que la guerre leur impose. Mais à celles, et combien sont-elles, qui sont seules, pour élever les citoyens dont le pays aura besoin demain, et que la guerre prive aujourd'hui de gagne-pain, la Patrie doit plus que de la reconnaissance ou de la sympathie, elle doit son aide. C'est pourquoi il me paraît juste de faire rentrer les femmes indigentes et isolées dans la catégorie des civils inaptes au service militaire, et ayant droit pourtant à un secours de l'Etat! Et vous, lectrices, qu'en pensez-vous?

Recevez, chère Mademoiselle, etc.

A. W.

Notre correspondante pose ici une question intéressante, et ses remarques sont tout à fait judicieuses. L'application pratique, toutefois, nous paraît présenter quelques difficultés. Mais nous ne pouvons, nous aussi, que solliciter sur ce point l'avis de nos lecteurs et de nos lectrices.

(Réd.)

## A travers les Sociétés

*Sous cette rubrique, nous réservons toujours une place dans nos colonnes aux informations que les Sociétés féminines ou d'intérêt féminin de la Suisse romande désirent communiquer à nos lecteurs: annonces de conférences d'intérêt général, brefs comptes-rendus de séances, programmes d'activité, etc. Les textes destinés à cette rubrique doivent parvenir à la rédaction du Mouvement Féministe avant le 1<sup>er</sup> de chaque mois, dernier délai.*

*Nous prions instamment nos correspondantes de bien vouloir nous envoyer leurs communications prêtes à être remises à l'imprimeur, c'est-à-dire déjà rédigées, sans abréviations dans le texte, écrites d'un seul côté de la page et d'une longueur n'excédant pas quinze lignes.*

**Association nationale suisse pour le Suffrage féminin.** — Malgré les temps si difficiles pour la propagande, les suffragistes des Ponts-de-Martel (canton de Neuchâtel) ont eu suffisamment d'ardeur au travail pour former un groupe, qui vient d'adhérer à l'Association nationale. La présidente en est Mlle J. Emery. C'est le 14<sup>me</sup> groupe de l'Association nationale, et le 5<sup>me</sup> dans les montagnes neuchâteloises. Cette région est décidément la terre promise du suffrage féminin.

**Genève.** — *Union des Femmes.* — L'activité de l'Ouvroir continue à se développer d'une façon réjouissante. Il fournit, en effet, dans ce moment, du travail à près de 200 femmes, dont une quarantaine à l'atelier, et 160 environ à domicile. Une énorme commande de la Croix-Rouge (1500 paires de mitaines, 1600 paires de chaussettes, 700 chemises) a été à l'origine de ce grand essor, et il faut remercier tout spécialement la Section genevoise de la Croix-Rouge, qui, non seulement a servi d'intermédiaire pour cette commande, mais a très généreusement comblé de ses fonds la différence existant entre les prix assez bas payés par la Croix-Rouge suisse, et ceux que l'Union des Femmes, fidèle à ses principes, a établi sur la base des salaires horaires. A noter encore que la Ville de Genève, non contente de nous loger et de nous chauffer gratuitement tout l'hiver, nous a fourni du travail en nous faisant exécuter des fourres de paillasse pour l'hospitalisation de réfugiés; que le Département de l'Instruction publique nous a confié une importante commande de vêtements d'enfants; et qu'une maison de sports nous a commandé autant de passe-montagne de laine que nous pourrions en livrer. — Les séances hebdomadaires offertes aux ouvrières de l'ouvrage ont un plein succès. — Enfin, le bureau de placement, réorganisé sur de nouvelles bases, a procédé, en trois mois, au placement de 181 domestiques, de 47 femmes de ménage, et de 33 bonnes d'enfants. — Dans un autre ordre d'idées, signalons encore le fait qu'un local indépendant a été loué pour l'agent auxiliaire de surveillance (alias assistante de police) et qu'elle pourra dorénavant y travailler, d'une manière efficace, après avoir passé un mois à s'initier au fonctionnement des diverses institutions de relèvement de notre ville. — L'Assemblée générale ordinaire d'automne a eu lieu le 5 novembre, et a entendu des communications sur ces différents points.

E. Gd.

**Neuchâtel.** — *Union Féministe.* — Toute aux préoccupations du moment, l'Union Féministe s'est vouée ces temps aux œuvres pratiques du Comité d'Entr'aide. Encore un mot de lui, cette fois-ci, quoiqu'il ne soit que partiellement la création de l'U.F. — Bon nombre d'ouvrières sans travail ne pouvant bénéficier de l'Ouvroir